

AVIS n° 2009/06-10
relatif à l'habilitation de l'École centrale des arts et manufactures
(Centrale Paris)
à étendre la délivrance de son diplôme à l'apprentissage

- Vu la demande présentée par l'École centrale des arts et manufactures (Centrale Paris),
- Vu le rapport établi par P. FLEISCHMANN (rapporteur principal) et M. PINKUS (membre de la CTI) présenté lors de la séance plénière du 9 juin 2009

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis

L'École centrale des arts et manufactures (Centrale Paris) a été habilitée à délivrer son titre d'ingénieur sous statut étudiant lors de l'habilitation périodique de la région parisienne pour 6 ans à partir de la rentrée 2007.

L'École Centrale de Paris souhaite ouvrir sa formation d'ingénieurs à la voie de l'apprentissage. Cette demande est motivée par la volonté d'augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés et d'ouvrir l'école à de nouveaux publics, et par une demande pressante venant d'entreprises.

Les points forts de la demande sont :

- Le même diplôme pourra être obtenu sous statut étudiant ou par la voie de l'apprentissage, avec la même exigence de qualité,
- Cette nouvelle possibilité sera associée à un élargissement du vivier des candidats, notamment aux titulaires de licences.

Les points faibles sont :

- Une organisation de l'alternance dont l'équilibre entre périodes en entreprises et en école varie beaucoup sur la durée de la formation,
- Une ouverture limitée à des candidats titulaires d'une licence.

Après délibération, la Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 4 ans à partir de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de la préparation du titre *d'Ingénieur diplômé de l'École centrale des arts et manufactures*.

avec les recommandations suivantes :

- Veiller à mettre en place une pédagogie spécifique inductive
- Démarquer cette formation de celle des étudiants, en particulier en lui donnant un calendrier et un rythme d'alternance propre
- Utiliser les ateliers Ariane comme des carrefours d'échange et d'enrichissement entre apprentis et étudiants
- Favoriser un recrutement spécifique, ouvert aux DUT

Délibéré en séance plénière à Neuilly sur Seine, le 9 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD